



Bern-Liebefeld, 6 mai 2020

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

Pour les employés étrangers, la question se pose souvent de savoir quelles sont les qualifications acquises et comment celles-ci peuvent être comparées à celles de la formation en Suisse.

L'association Polybat est l'établissement de formation destiné aux professionnels de l'enveloppe des édifices. La profession d'échafaudeur en fait également partie. La formation de base (apprentissage) et la formation professionnelle supérieure ainsi que leur certification sont assurées par l'association Polybat.

Pour la reconnaissance des diplômes étrangers et l'exemption de modules pour la formation professionnelle supérieure, les échafaudeurs doivent présenter une demande écrite à l'association Polybat. Ce document sera transmis en interne à la commission CAQ pour examen.

La demande de reconnaissance doit comprendre les documents suivants :

- CV du monteur d'échafaudages
- Tous les diplômes, certificats et références d'expérience professionnelle
- Règlements d'examen des cours de formation continue suivis
- Certificats de travail et/ou confirmations de travail
- Quel titre doit être reconnu et pour quelles raisons
- Quels sont les modules d'une formation professionnelle suisse dont l'échafaudeur souhaite être exempté.

En outre, une justification doit être fournie pour savoir quelles formations suivies au cours de la carrière couvrent la formation suisse. Il est également possible d'expliquer de manière crédible que des connaissances, des compétences et une expérience ont été acquises et justifient l'exemption de certains modules. Les modules respectifs se trouvent sur la page d'accueil de l'association Polybat.